Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 074-247400773-20240125-DEL_2024012506-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° **06/2024**

Date de convocation : 19/01/2024

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **28**

Votants : **33**

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2024 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : André BRUNET

Objet : Economie – Rectificatif du nom de l'acquéreur pour la cession d'une parcelle du domaine privé de la collectivité » - délibération n° 22/2023

Membre(s) Présent(s) :

BERNARD Anne-Marie	CREPEL Yves	GODENIR Laurence	PAGET Marc
BOURNE Hervé	DALEX Jacques	GONZALES Florence	PONTHIEU Eric
BRACHET Marc	DOMENGE-CHENAL Michèle	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Jean Pierre
BRUNET André	DUMONT-THIOLLIERE Christine	JUILIEN Marielle	PORTIER Julien
CARRIER Kelly	DUNAND-CHATELLET David	KLEMENCIC Françoise	PRUD'HOMME Philippe
CHAPPET Philippe	FROSSARD Richard	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
CHATELAIN-CADET Bernard	GAILLARD Claude	MATHIEU Anne-Gabrielle	TREMBLAY-GUETTET Jeannie

Membre(s) Excusé(s) avec pouvoir :

BALMONT Nicolas pouvoir à Marielle JUILIEN	BRASSOUD Martine pouvoir à Jacques DALEX	DENAMBRIDE Julie pouvoir à Anne-Marie BERNARD	FERNANDEZ Sophie pouvoir à Florence GONZALES
VIGNIER Georges pouvoir à Claude GAILLARD			

EXPOSE

Monsieur Sébastien SCHERMA, Vice-président en charge du Développement Economique et de l'Emploi rappelle que par délibération n° 22/2023 du 07 mars 2023 la Communauté de Communes a approuvé la cession d'une portion de la parcelle cadastrée C 2878 en zone UX d'une superficie de 158 m² appartenant au domaine privé de la collectivité sis 281 route de Thônes, ZA Viuz/Cudray à Faverges-Seythenex à la SARL MPC. Le prix de vente a été fixé à 9 500 € soit 60 € / m², avec les frais liés à cette transaction à la charge de l'acheteur.

Monsieur Sébastien SCHERMA informe qu'une erreur a été identifiée concernant le nom de l'acquéreur. En réalité, il ne s'agit pas de la SARL MPC mais de la SCI LA PLAINE.

Il est donc nécessaire de rectifier le nom de l'acquéreur afin de procéder à la cession d'une portion de la parcelle mentionnée.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 074-247400773-20240125-DEL_2024012506-DE

Le conseil communautaire est amené à :

- **Approuver** la modification du nom de l'acquéreur
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférents

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification du nom de l'acquéreur
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y afférents

Résultat du vote :

Votants :	33	Abstention :	0	Exprimés :	33
Pour :	33	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 31 JAN. 2024

Le Secrétaire de séance,
M. André BRUNET

Le Président
M. Jacques DALEX

C.C. DES SOURCES DU LAC D'ANNECY (Haute Savoie)

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :
Date de mise en ligne : 31 JAN. 2024

Copie(s) interne(s) :
Economie : N. OURCHID

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.